



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/974  
2 juillet 2003

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

### COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-quatrième session

#### RAPPORT DE LA VINGT-SIXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT (4 - 6 mars 2003)

#### I. INTRODUCTION

1. La réunion est ouverte par le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Fisseha Yimer (Ethiopie). Il informe le Comité des demandes de statut d'observateur déposées par l'Angola, le Bélarus, le Botswana, le Burundi, le Guatemala, la Jordanie, le Luxembourg, Oman et l'Ukraine. Conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa cinquante-troisième session sur la participation des observateurs (A/AC.96/973, par. 29 b)), le Comité permanent accède à ces requêtes.
2. Les exposés stratégiques régionaux (Asie et Caswaname) au titre du point 4 ii) de l'ordre du jour sur les programmes et le financement ainsi qu'au titre du point 5 ii) sur les questions relatives à la sûreté et à la sécurité ont été présidés par S.E. l'Ambassadeur Boulgaris (Suisse), Vice-Président du Comité exécutif.
3. Le Haut Commissaire adjoint a fait quelques remarques liminaires où elle s'est référée à l'intégration des objectifs globaux et des différents buts de l'Agenda pour la protection en tant que repères pour les activités du HCR. Elle a également attiré l'attention sur les progrès accomplis dans le renouvellement des systèmes d'information pour les services financiers et la chaîne d'approvisionnement par le biais du projet de renouvellement des systèmes de gestion. Le lancement de ce projet doit avoir lieu en automne pour le Siège du HCR et au cours de 2004 pour le terrain.

GE.03-01901

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-SIXIEME REUNION ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT EN 2003

4. L'ordre du jour de la réunion (EC/53/SC/CRP.1) est adopté. Le programme de travail du Comité permanent pour 2003 tel que discuté lors de la réunion de planification du Comité qui s'est tenue le 12 décembre 2003 est adopté sans amendement (EC/53/SC/CRP.2).

### III. PROGRAMMES ET FINANCEMENT

#### A. Mise à jour des programmes et du financement

5. Le Haut Commissaire adjoint présente les derniers chiffres pour 2002 ainsi que les projections pour 2003 dans le document EC/53/SC/CRP.3. Cette présentation est suivie d'une actualisation sur le financement par le Directeur de la Division de la communication et de l'information qui exprime sa reconnaissance à l'ensemble des délégués pour leur appui en 2002 et pour les résultats encourageants de la Conférence d'annonces de contributions de 2002 qui a mobilisé 317 millions de dollars E.-U. de la part de 32 donateurs. Le Directeur lance toutefois une mise en garde dans la mesure où le HCR anticipe un déficit en 2003. Il souligne la nécessité de contributions précoces, assorties d'un nombre limité d'affectations et demande une amélioration de la coordination avec les donateurs concernant l'aide bilatérale afin d'éviter toute interruption au niveau de l'assistance essentielle. Le HCR continuera de soumettre des propositions de projets visant à puiser dans les sources complémentaires de financement et particulièrement en ce qui concerne l'approche des « 4R ». Il s'efforcera d'assurer une planification intégrée de la part de toutes les parties prenantes pour accroître la crédibilité des propositions financières. Les activités liées à la collecte de fonds dans le secteur privé continueront de jouer un rôle important dans les efforts déployés pour diversifier le financement et améliorer la prévisibilité. En conclusion, le Directeur appelle l'attention sur les grands défis pour 2003, notamment l'obtention d'un financement précoce pour le rapatriement des réfugiés angolais, les besoins en Afrique occidentale au titre desquels de nouveaux appels seront prochainement diffusés; la préparation d'urgence aux situations concernant l'Iraq. Il réitère l'appel lancé par le Haut Commissaire adjoint à la communauté donatrice visant à faire en sorte que les crises hautement médiatisées ne soient pas financées aux dépens des programmes annuels ou d'autres programmes supplémentaires moins visibles.

6. Plusieurs délégations annoncent leur contribution pour 2003 et confirment leur appui aux activités du HCR. Un large consensus se dégage pour l'approche réaliste du Haut Commissaire face aux pénuries de fonds mais un certain nombre de délégations se déclarent préoccupées par l'impact des réductions budgétaires sur les réfugiés, les partenaires d'exécution et les pays hôtes. Bon nombre de délégations soulignent l'importance de minimiser les réductions sur le terrain et plusieurs d'entre elles demandent des éclaircissements sur les critères appliqués pour l'établissement de priorités en matière de réduction budgétaire. Une délégation regrette que le document EC/53/SC/CRP.3 soit arrivé tardivement et manque de clarté. Une autre souligne la nécessité de rester attentif aux crises oubliées en se référant tout particulièrement à l'Afrique. Pour globalement favorable qu'elle soit aux activités du HCR avec les partenaires sur différentes initiatives, une délégation se demande dans quelle mesure l'approche des « 4R » est mise en

oeuvre de façon intégrée avec les autres agences. Plusieurs délégations notent avec reconnaissance l'inclusion d'un tableau indiquant les principaux pays hôtes dans le document d'actualisation fourni à la réunion et recommandent la poursuite de cette pratique.

7. Dans leurs réponses respectives, le Haut Commissaire adjoint, le Contrôleur et le Directeur de la Division de la communication et de l'information assurent le Comité que le HCR continuera à renforcer la prévisibilité et la régularité de la base financière et continuera à gérer les actifs et les déficits pour minimiser l'impact sur les bénéficiaires. Le HCR s'efforcera de mettre en oeuvre des activités complémentaires à celles de ses partenaires et de combler les fossés au niveau de l'assistance. Les délégations sont informées que des détails supplémentaires sur l'impact des coupures budgétaires seront disponibles dès avril 2003.

8. En conclusion, le Comité adopte une décision sur le programme et le financement (contenue en annexe), sous réserve d'un amendement apporté par une délégation.

## B. Examens régionaux

### i) Déclaration du Haut Commissaire assistant

9. Le Haut Commissaire assistant présente les exposés régionaux en les replaçant dans le contexte d'un examen global. Il rappelle tout d'abord les allégations d'exploitation sexuelle très déstabilisantes de l'année antérieure en Afrique occidentale et appelle l'attention sur les mesures prises par le HCR afin de mener une action correctrice et préventive. Il mentionne également les progrès accomplis en matière d'enregistrement, les mesures visant à améliorer la sécurité du personnel et la mise en oeuvre du plan stratégique du HCR pour mettre les services essentiels du VIH/Sida à la disposition des réfugiés dans tous les pays. Il attire également l'attention sur les grands défis que l'Office doit relever tels que les tendances croissantes à la xénophobie et au rejet des réfugiés. Il est persuadé que l'initiative « Convention plus » fournira un moyen précieux de combler les lacunes des systèmes d'asile actuels.

10. Le Haut Commissaire assistant conclut en soulignant la grave préoccupation du HCR concernant les situations en Côte d'Ivoire et la crise potentielle au Moyen-Orient relative à l'Iraq. Par ailleurs, certaines situations laissent entrevoir quelques espoirs: les opérations de rapatriement en Afghanistan, en Sierra Leone, en Angola et dans la Corne de l'Afrique. Ailleurs des perspectives de solutions semblent s'ouvrir à Sri Lanka, au Népal pour les réfugiés bhoutanais ainsi qu'au Bangladesh pour les réfugiés résiduels de Myanmar. Toutefois, des situations de réfugiés prolongées telles qu'en Colombie et au Libéria ne pourront être résolues que par une solution politique.

### ii) Déclaration de la Directrice du Département de la protection internationale

11. La Directrice du Département de la protection internationale donne un exposé sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour la protection en attendant un rapport intérimaire plus détaillé à la 27<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de juin. Elle identifie trois voies à suivre pour la mise en oeuvre de cet agenda et décrit la première comme opérationnelle. L'Agenda pour la protection

est devenu une plate-forme importante pour les stratégies de protection du HCR ainsi que ses interventions et constitue la base de l'engagement de l'Organisation. Les exposés stratégiques régionaux en seront une illustration. La deuxième voie peut être qualifiée d'intergouvernementale et se fonde sur une responsabilité conjointe de ces activités avec le Comité exécutif. Une matrice actualisée fournit des détails sur les conclusions, principes directeurs et études du Comité exécutif prévus ou déjà à l'étude. La troisième voie du processus d'application de l'ordre du jour concerne l'élaboration d'instruments. La Directrice rappelle l'initiative « Convention plus » du Haut Commissaire visant à élaborer des accords spéciaux pour promouvoir un partage de la charge plus équitable, rendre les solutions durables plus accessibles et réduire les pressions migratoires sur les systèmes d'asile. Elle rappelle que ces accords seront gérés dans le cadre du Forum et feront l'objet d'une consultation immédiatement après la réunion du Comité permanent.

iii) Afrique

12. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique donne un aperçu des principaux développements régionaux, attirant l'attention sur certaines tendances encourageantes telles que la diminution au cours de la décennie écoulée du nombre total de réfugiés, essentiellement grâce au rapatriement librement consenti. Il dresse une liste des mouvements de rapatriement en cours ainsi que des espoirs concernant d'autres mouvements, compte tenu des processus de paix actuels. Il parle également des nouvelles crises et des crises qui se prolongent, notamment en Afrique occidentale ainsi que des situations de réfugiés prolongées en attente d'une solution politique. Concernant les principaux défis de protection, il identifie les domaines suivants : la promotion de la création de capacités locales pour les gouvernements hôtes et les ONG nationales, la lutte contre la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle, le maintien du caractère civil des camps de réfugiés, le renforcement de la présence du HCR aux fins de protection dans les pays d'asile et le renforcement du processus de réinstallation des réfugiés. Il souligne l'importance d'améliorer les normes d'assistance dans les programmes en Afrique afin d'améliorer la qualité de vie des réfugiés, de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, d'alléger l'impact négatif de l'accueil des réfugiés sur l'environnement et les communautés locales. Le principal problème reste celui de ressources inadéquates pour faire face au déclin des normes d'assistance en Afrique. Il convient de nouer des partenariats plus solides avec les gouvernements hôtes comme en Zambie avec d'autres institutions des Nations Unies (comme l'a montré la mission de l'ECHA en République-Unie de Tanzanie) avec des organisations régionales et avec des ONG.

13. Le Directeur du PAM à Genève décrit la situation alimentaire en Afrique et attire une attention urgente sur les déficits financiers engendrant la réduction des rations alimentaires et des interruptions graves dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire des réfugiés en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, au Kenya, au Libéria, en Sierra Leone, en Algérie et au Soudan (entre autres). Il souligne les conséquences graves de la situation actuelle telles que la malnutrition, les problèmes de protection, le rapatriement prématuré et les relations tendues avec les gouvernements et communautés hôtes. Le PAM a un besoin urgent de 112 000 tonnes de vivres d'une valeur de 84 millions de dollars E.-U. au cours des six prochains mois pour éviter d'importantes pénuries alimentaires dans les camps de réfugiés.

14. Au cours du débat qui suit, de nombreuses délégations font référence aux priorités en matière de protection et exhortent le HCR à renforcer son personnel de protection sur le terrain. Elles demandent davantage de mesures pour mettre en oeuvre la séparation des éléments armés des réfugiés civils et pour améliorer l'enregistrement des réfugiés. Plusieurs délégations soulignent l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des femmes et des enfants réfugiés soient adéquatement traités et non pas simplement par le biais de mesures ponctuelles. Plusieurs délégations font spécifiquement référence à la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle ainsi qu'à la nécessité de lutter contre ce problème grave. Une délégation mentionne les leçons tirées de l'évaluation sur les services communautaires et les activités en faveur des femmes et des enfants réfugiés. Deux délégations mentionnent l'importance de travailler avec l'Union africaine sur les questions de protection dans la mesure où le plan d'application global (PAG) fournit un cadre utile pour compléter l'Agenda pour la protection. Plusieurs délégations reconnaissent également l'importance de la réinstallation en tant qu'outil de protection et solution durable et se félicitent de l'accroissement du personnel chargé de la réinstallation en Afrique ainsi que de l'établissement de deux plates-formes de réinstallation.

15. Les déficits financiers et leurs implications pour les programmes en faveur des réfugiés et des rapatriés en Afrique ont constitué un thème récurrent du débat. Plusieurs délégations ont parlé de la rareté des denrées alimentaires et ont déploré des pénuries alimentaires qui se profilent. Plusieurs délégations exhortent les donateurs à accroître leur assistance aux pays accueillant un grand nombre de réfugiés et se félicitent des efforts visant à quantifier les contributions de ces pays en encourageant la poursuite de stratégies visant à promouvoir la solidarité internationale et le partage de la charge. Les délégations appuient globalement les programmes tels que l'initiative en Zambie visant à renforcer l'autonomie des réfugiés tout en fournissant une aide au développement aux zones accueillant les réfugiés. Toutefois une délégation exprime sa préoccupation de voir que l'intégration sur place ne doit pas être un prétexte servant à déplacer la charge de l'accueil des réfugiés de la communauté internationale aux pays hôtes. Deux délégations font spécifiquement référence au problème du VIH/SIDA en Afrique et à la nécessité d'y répondre de façon efficace.

16. De nombreuses délégations parlent de la situation inquiétante au Libéria et en Côte d'Ivoire : certaines délégations exhortent le HCR à poursuivre les efforts pour évacuer les réfugiés libériens de Côte d'Ivoire ou du moins pour les déplacer loin des zones de conflit. Une délégation offre la possibilité de réinstaller certains des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire une fois qu'ils auront été évacués. Une autre délégation note également la nécessité de l'intervention d'urgence eu égard à la situation au Zimbabwe et aux mouvements possibles de rapatriement librement consenti vers le Soudan. Cette délégation souligne la nécessité d'une réponse plus ferme du HCR en Afrique de l'Ouest et souligne tout particulièrement le programme en Guinée.

17. Un certain nombre de délégations se félicitent des développements encourageants concernant le rapatriement librement consenti mais insistent sur l'importance de veiller à maintenir son caractère volontaire, la réintégration durable constituant le principal objet des opérations de rapatriement. Plusieurs délégations font également remarquer que le rapatriement librement consenti doit être vu dans le contexte plus large de la résolution du conflit et de la réintégration des rapatriés. Bon nombre de délégations sont heureuses de noter les

développements positifs en Angola et font état de leur appui. Certaines expriment l'espoir de voir le Gouvernement angolais contribuer aux besoins de réintégration des rapatriés. La délégation observatrice d'Angola donne le calendrier des activités du Gouvernement pour la réintégration des réfugiés dans leurs régions d'origine mais attire l'attention sur les nombreux obstacles tels que le financement, les mines terrestres et la concurrence entre les priorités. Deux délégations soulignent également la nécessité de stratégies de retrait dans les programmes de réintégration.

18. Concernant les partenariats, un certain nombre de délégations demandent une amélioration de la coopération interinstitutions particulièrement eu égard au fossé entre les secours humanitaires et l'aide au développement. Elles estiment que l'approche des « 4R » est un moyen important d'aller de l'avant dans les situations de rapatriement. Plusieurs délégations notent également la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et encouragent le HCR à travailler avec l'Union européenne et avec d'autres organisations régionales concernant la résolution et la prévention des conflits. A cet égard, plusieurs délégations mentionnent la nécessité d'examiner comment le HCR pourrait davantage contribuer à l'initiative sur le NEPAD.

19. Répondant à des observations spécifiques, le Conseiller juridique spécial du Bureau régional pour l'Afrique confirme que les priorités de protection constituant la base de cette discussion ont largement orienté les ateliers de planification stratégique qui se sont tenus récemment sur le terrain et se traduiront également dans la planification pour 2004. Il donne un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'application global et des exemples d'une étude récemment conduite sur les législations nationales concernant les réfugiés, prévoit d'élaborer un mémorandum d'accord avec la Commission africaine sur les droits des peuples et de l'homme et fait allusion à sa coopération avec l'Union parlementaire africaine. Dans ses remarques de clôture, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique se félicite du dialogue constructif et dit que si 2002 s'est soldé par un résultat mitigé au plan de la problématique des réfugiés en Afrique, il y a toutefois des possibilités de solutions durables si les processus de paix en cours aboutissent. Le Haut Commissaire assistant confirme également que des discussions sont en cours avec l'OIM pour résoudre le problème des nationaux de pays tiers fuyant la Côte d'Ivoire dont certains sont isolés dans des pays voisins.

iv) Les Amériques

20. La Directrice du Bureau régional souligne les cinq principaux points de la stratégie du HCR dans la région : le renforcement des systèmes d'asile, l'élargissement des possibilités d'intégration sur place, particulièrement pour les femmes réfugiées, le renforcement des pays de réinstallation émergents, l'élaboration de nouveaux systèmes d'enregistrement et de documentation et la surveillance des zones frontalières autour de la Colombie pour protéger et assister les réfugiés ainsi que la promotion de l'hospitalité des communautés locales. Elle donne des détails sur les progrès accomplis dans ces domaines et se félicite de l'adoption d'une législation au Pérou, au Paraguay et en El Salvador, y compris des mesures visant à lutter contre la persécution liée à l'appartenance sexuelle. Elle souligne aussi la nécessité d'examiner une solution régionale pour le renforcement des systèmes d'asile dans les pays des Caraïbes avec

l'assistance des instances régionales. Concernant les solutions durables, la Directrice explique la stratégie consistant à poursuivre activement les possibilités d'intégration, y compris l'extension de projets de micro-crédits sur la base des expériences couronnées de succès avec les réfugiés guatémaltèques au Mexique. Le programme de réinstallation dans les pays de réinstallation émergents se poursuit. Des efforts sont faits pour élargir les critères de réinstallation au-delà des besoins de protection pour inclure également les cas où aucune possibilité d'intégration locale ne se présente. Concernant les questions relatives à l'appartenance sexuelle, la Directrice souligne l'engagement du Bureau à fournir des possibilités d'autonomie sociale et économique aux réfugiés et aux personnes/femmes déplacées rappelant que 8 des 55 associations de personnes déplacées en Colombie représentant quelque 30 000 personnes sont dirigées par des femmes. Les projets de micro-crédit mis au point en Equateur, en Argentine, au Mexique et au Costa-Rica visent en particulier les femmes. Concernant l'enregistrement, elle fait état de plusieurs initiatives couronnées de succès pour l'enregistrement des données et l'établissement de papiers aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées. Afin d'améliorer la protection et l'accès à l'asile dans les pays frontaliers de la Colombie, le Haut Commissariat se concentre sur l'enregistrement, la surveillance des frontières, le transfert des centres d'accueil loin des frontières, la mise en oeuvre de projets fondés sur la collectivité pour promouvoir la réceptivité des communautés hôtes et lutter contre la xénophobie à l'égard des réfugiés ainsi que l'expansion de la présence du HCR.

21. Plusieurs délégations se déclarent reconnaissantes des liens clairs avec les objectifs et buts de l'Agenda pour la protection ainsi que de l'accent mis sur l'appartenance sexuelle. Une délégation parle de l'impact social et économique du déplacement forcé en Colombie qui met à rude épreuve les ressources nationales aux plans humain, financier et matériel. Plusieurs délégations expriment leur gratitude pour les efforts du HCR en vue d'appuyer les autorités nationales dans la protection des personnes déplacées et la consolidation des structures d'accueil locales et régionales. Se référant au plan d'action humanitaire, présenté par le Haut Commissaire au Président de la Colombie en novembre 2002, une délégation se félicite du rôle de coordination du HCR concernant les personnes déplacées en Colombie et exhorte le HCR à continuer de travailler en étroite collaboration avec les institutions soeurs, les ONG et le Gouvernement. Certaines délégations se déclarent préoccupées par le nombre croissant de Colombiens fuyant vers les pays voisins et exhortent le HCR ainsi que la communauté internationale à accroître leur appui financier. Une délégation se demande le rôle que le HCR est censé jouer dans le plan du Gouvernement colombien visant à rapatrier quelques 30 000 familles de personnes déplacées en 2003 et sa place sur l'échiquier humanitaire des Nations Unies.

22. Plusieurs délégations reconfirment leur engagement à améliorer l'intégrité de la protection des réfugiés et remercient le HCR de son appui constant à l'établissement et au renforcement des systèmes d'asile. Deux délégations se joignent au HCR pour encourager les Etats de la région qui ne l'ont pas fait à ratifier la Convention de 1951 et son Protocole de 1967. Une délégation se félicite des efforts déployés par le HCR pour étendre ses capacités d'acheminement en matière de réinstallation. Une autre délégation exprime son appui aux accords de jumelage entre les pays traditionnels et émergents de réinstallation et offre d'accueillir des fonctionnaires qui souhaitent en savoir davantage concernant son programme de réinstallation. Une délégation pose des questions sur la participation du PNUD au projet de

micro-crédits élaboré dans la région. Reconnaissant l'accent mis sur les questions de migration par les gouvernements des Amériques, une autre délégation encourage le HCR à continuer de participer activement à cette question afin de veiller à ce que les pratiques restrictives en matière de migration ne sapent pas la protection des réfugiés.

23. Répondant aux interventions, la Directrice fournit davantage de détails sur les programmes et reconfirme la relation de travail étroite entre le HCR et les autres institutions et organes des Nations Unies, en particulier l'OCHA, dans le cadre du Plan d'action humanitaire. Elle demande un financement adéquat pour permettre sa mise en oeuvre au cours des 2 prochaines années et demande également plus de visibilité pour la situation humanitaire des personnes déplacées en Colombie ; elle souligne que le HCR participera au Plan du Gouvernement visant à rapatrier 30 000 familles et personnes déplacées uniquement si ce rapatriement est volontaire, sûr et durable. Elle rappelle que l'intervention humanitaire a été décidée en décembre 2002 en tant qu'initiative des Nations Unies visant à recueillir, analyser et diffuser une information sur la crise humanitaire. La Directrice confirme que le Bureau s'engage à aider les gouvernements de la région à répondre au nombre croissant de demandes d'asile et reconnaît la préoccupation d'une délégation consistant à s'assurer que les questions de réfugiés soient intégrées dans les discussions sur la migration du processus de Puebla.

v) Asie et Pacifique

24. Dans sa mise à jour sur les activités régionales, le Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique a passé en revue les objectifs de protection établis au début de 2002, notamment les efforts pour améliorer la qualité de l'asile, promouvoir l'adhésion à la Convention de 1951, rechercher des solutions durables et améliorer les capacités d'intervention d'urgence dans la région. Il met l'accent sur les réalisations de l'année écoulée. Il convient notamment de noter l'adhésion de Timor-Leste (ex-Timor oriental) à la Convention de 1951, le rapatriement des réfugiés du Timor occidental et leur réintégration dans leurs villages d'origine. Ailleurs dans la région, des progrès significatifs ont également été faits vers la mise en oeuvre de solutions durables apportant un espoir aux réfugiés et aux personnes déplacées du Bangladesh, du Népal et de Sri Lanka. Toutefois, un certain nombre de problèmes ont été rencontrés dans le domaine de la protection internationale dans la région Asie-Pacifique, comme l'indique le résumé distribué avant la réunion.

25. De nombreuses délégations déclarent appuyer les activités du HCR dans la région, particulièrement en ce qui concerne les défis de protection. Sur la question de l'adhésion à la Convention de 1951, deux délégations notent que les pays de la région se sont montrés exemplaires dans l'octroi de l'asile aux réfugiés malgré le fait que la plupart n'aient pas adhéré à cet instrument. Une délégation affirme que d'importantes populations nationales et le risque de mouvements transfrontaliers importants expliquent les taux d'adhésion peu élevés sans oublier le fait que la région compte nombre de pays en développement. Tout en reconnaissant l'immensité des défis, d'autres délégations notent que la longue tradition d'hospitalité ne doit pas se substituer à l'adhésion. La question des Coréens du nord en Chine est soulignée par un certain nombre de délégations qui expriment leur appui aux demandes du HCR pour obtenir l'accès afin



d'évaluer si certains d'entre eux ont besoin d'une protection internationale. La délégation chinoise déclare que les Coréens du nord sur le territoire chinois sont des immigrants en situation irrégulière à la recherche d'un emploi.

26. Certaines délégations regrettent la suspension de l'accord tripartite entre le Cambodge, le Viet Nam et le HCR visant à organiser la protection des réfugiés montagnards. Plusieurs délégations appuient les efforts du HCR pour trouver des solutions durables aux réfugiés musulmans de Myanmar se trouvant toujours au Bangladesh. Toutefois, une délégation demande au HCR de conserver un rôle de protection au-delà du retrait prévu à la fin de l'année. Une autre délégation insiste également sur le fait que le HCR doit continuer son rôle de surveillance à Myanmar. Plusieurs délégations se félicitent de l'espoir d'un retour au foyer pour les personnes déplacées à Sri Lanka rendu possible par le processus de paix. Une délégation attire également l'attention sur la nécessité d'examiner plus avant la possibilité du rapatriement librement consenti des réfugiés tamouls d'Inde vers Sri Lanka. Certaines délégations notent avec reconnaissance les mesures prises par le HCR pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur l'appartenance sexuelle au Népal et demandent au HCR d'encourager le Gouvernement à poursuivre les auteurs de crimes. La perspective d'une issue possible à l'impasse de la situation entre le Bhoutan et le Népal est accueillie avec plaisir et la participation du HCR à la recherche de solutions est demandée. Plusieurs délégations font référence au processus de suivi de Bali et expriment leur appui pour une solution globale dans le sens de l'initiative du mouvement secondaire qui doit examiner les causes profondes du mouvement et les moyens de mettre en oeuvre la protection.

27. Une délégation observatrice représentant les ONG exprime sa vive préoccupation concernant le refoulement éventuel des Coréens du nord en Chine ainsi que concernant les conséquences de la solution pacifique de l'Australie qui se traduit par un déplacement de la charge au lieu d'un partage de la charge. Cette délégation demande également au Cambodge de donner au HCR l'accès aux demandeurs d'asile montagnards et se déclare préoccupée par l'absence de droits juridiques pour les réfugiés en Thaïlande et l'absence de comité d'admission provinciaux encourageant la Thaïlande à envisager d'octroyer l'asile aux personnes fuyant les conséquences de la guerre. Concernant la fin des soins et entretien des réfugiés de Myanmar au Bangladesh, la délégation des organisations non gouvernementales lance une mise en garde selon laquelle le rapatriement ne constitue pas une solution durable pour l'essentiel de ce groupe et recommande d'envisager la réinstallation en tant qu'option.

28. Dans ses remarques de clôture, le Directeur remercie les délégations pour l'appui qu'ils apportent aux efforts du HCR dans la région. Il affirme que le HCR ne va pas se dérober à ses responsabilités en matière de protection concernant les réfugiés restant au Bangladesh et veillera à ce que le rapatriement ait lieu sur une base volontaire. Au Népal, le HCR a pris des mesures correctrices pour appuyer les victimes et prendre des mesures pour éviter de nouveaux abus et renforcer sa présence dans les camps. Une approche de partage de la charge est étudiée pour compléter les efforts bilatéraux en vue de trouver des solutions aux problèmes entre le Bhoutan et le Népal. Il reconnaît les difficultés démographiques dans la région ainsi que l'hospitalité des Etats. Il observe toutefois que les mouvements migratoires masquent de plus en plus les

populations réfugiées en Asie et que la distinction entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants économiques requiert des mesures spéciales au-delà de celles que propose la Convention de 1951.

vi) Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient (CASWANAME)

29. L'exposé du HCR sur ses stratégies dans la région comprend deux parties, l'une d'entre elles portant sur les derniers développements concernant le programme en Afghanistan. Le Directeur adjoint responsable de l'opération afghane rappelle qu'en 2002 l'opération a enregistré le rapatriement d'environ 2 millions de réfugiés. Il reconnaît le lourd fardeau assumé depuis des décennies par la République islamique d'Iran et le Pakistan. Il remercie également les donateurs qui ont financé l'intégralité du budget de 2002, ce qui a permis de n'avoir aucun retard dans la mise en oeuvre du programme des retours et le lancement des efforts de reconstruction. Afin de consolider les premiers succès et en coordination avec l'UNAMA, les priorités sont les suivantes : l'élaboration de liens étroits avec les institutions chargées du développement pour appuyer la reconstruction rurale et urbaine ; la poursuite des efforts de réconciliation dans le nord et l'élaboration d'une stratégie globale pour les 300 000 victimes de la sécheresse dans le sud du pays. Il appelle également l'attention sur la nécessité de maintenir les programmes d'assistance pour les réfugiés restant dans les pays hôtes autour de l'Afghanistan.

30. Dans un exposé couvrant les programmes du HCR ailleurs dans la région, le Directeur adjoint couvrant ces programmes identifie deux priorités stratégiques : faire face aux besoins opérationnels des crises successives, améliorer la protection et aider les gouvernements à se doter de systèmes d'asile. Il fait observer que le problème clé pour le Moyen-Orient est d'assurer une préparation aux conséquences d'un conflit éventuel en Iraq et explique qu'une stratégie de réponse modulaire a été conçue à cet effet permettant une contraction ou une expansion rapide selon les besoins. Le HCR se tient prêt à aider les Etats voisins à fournir une protection, à assurer la sécurité des réfugiés et à travailler en partenariat étroit avec d'autres institutions, notamment les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ailleurs dans la région, on s'inquiète de la résolution lente de plusieurs situations prolongées où les contraintes économiques et sociales n'autorisent pas une intégration sur place et où le rapatriement s'est révélé limité. Les possibilités de réinstallation à partir de la région exigent davantage de flexibilité et des indications précoces sur les quotas escomptés. Il note que les arriérés de demandes d'asile en cours ont été résorbés dans certains pays mais que dans d'autres ce n'est pas le cas en raison de la pénurie de ressources humaines. Ils déclarent que des efforts spécifiques ont été faits pour couvrir les besoins de protection des femmes et des enfants, pour mieux faire connaître le mandat du HCR et pour consolider les partenariats avec les ONG et les institutions régionales dans le monde arabe et islamique. Ces derniers portent déjà leurs fruits dans la mesure où le financement des Etats et des ONG de la région ne cesse de croître.

31. Dans leurs déclarations, plusieurs délégations manifestent leur appui aux initiatives du HCR concernant la préparation et l'intervention d'urgence en vue d'un conflit potentiel en Iraq bien que certaines délégations, en accord avec le HCR, soulignent que la guerre n'est pas inévitable. Un pays hôte affirme que ces préoccupations ne doivent pas distraire l'attention du programme en Afghanistan afin d'éviter le risque de voir les rapatriés retourner au Pakistan et en

République islamique d'Iran. Des explications complémentaires sont demandées sur le partenariat entre le HCR et les autres institutions, particulièrement en ce qui concerne l'application du concept des « 4R » dans le processus de retour afghan.

32. Parmi les développements dans la région CASWANAME qui soulèvent un intérêt particulier, il convient de mentionner la restructuration de la Section chargée de l'appui à la problématique des femmes et des enfants. Concernant la situation de réfugiés prolongée dans les camps de Tindouf au Sahara occidental, une délégation se demande quelles statistiques ont été utilisées. Il regrette l'absence de suivi des indications contenues dans l'Appel global de 2003 selon lequel le HCR, en coordination étroite avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental s'efforcerait de renforcer ses activités de protection dans les camps de réfugiés de Tindouf et de conduire un enregistrement de la population des camps pour mieux planifier ses activités de protection et d'assistance.

33. Répondant aux questions des délégations concernant la collaboration interinstitutions dans le contexte des « 4R », le Directeur adjoint responsable du programme en Afghanistan attire l'attention sur certaines des réalités de la mise en oeuvre opérationnelle. Il explique que les agences ne travaillent pas toutes au même rythme que le HCR en raison de la nature de leur mandat (parfois consultatif et non opérationnel) ou du fait de la disponibilité des moyens financiers. La fusion des activités du HCR avec celles des programmes de développement est graduelle et prend beaucoup de temps. Tous les acteurs devraient travailler ensemble sachant qu'il pourrait s'écouler plusieurs années avant que ne soit créées les conditions propices au retour. La participation du HCR à l'aide au nouveau Gouvernement afghan se poursuit et a besoin d'une collaboration active. Sur la question de l'appui à la problématique des femmes et des enfants, on explique qu'un réseau de 4 administrateurs nationaux basés au Yémen, en Syrie, en Egypte et en Jordanie, supervisés par un Coordonnateur régional principal renforcerait la capacité du HCR à faire face à ces problèmes au cas par cas. Concernant les populations du camp de Tindouf, le Directeur adjoint de la région CASWANAME reconnaît qu'un certain nombre de difficultés ont été rencontrées mais que le HCR négocie actuellement avec les autres parties concernées, y compris les chefs de réfugiés, pour actualiser les chiffres établis par un recensement effectué en 1998-2000.

vii) Europe

34. Le Directeur du Bureau pour l'Europe identifie les nombreuses difficultés auxquelles cette région est confrontée dans une période de transition. L'asile et la migration reçoivent une attention encore plus grande dans le nouvel environnement sécuritaire suite aux événements du 11 septembre. Une hostilité plus grande à l'égard des demandeurs d'asile a conduit à des mesures restrictives dans de nombreux pays. L'union européenne a pratiquement achevé la première phase du processus d'harmonisation de la politique d'asile aux termes du Traité d'Amsterdam et s'appête à un élargissement historique qui repousserait ces frontières vers l'Europe de l'Est. Le HCR a contribué à l'harmonisation de la législation et de la politique sur l'asile et s'efforce de nourrir un dialogue orienté vers la protection des deux côtés de la nouvelle frontière extérieure de l'Union européenne.

35. Dans les Balkans, le HCR tente de mettre fin à ses opérations d'assistance à grande échelle tout en poursuivant ses opérations au Kosovo. Il déploie des efforts intenses pour aider les gouvernements de la région à se doter de systèmes d'asile efficaces tout en travaillant étroitement avec d'autres organisations afin de trouver de nouvelles approches pour gérer les flux mixtes et régler les problèmes graves de la traite. Dans le nord du Caucase, le HCR travaille dans le cadre de l'équipe des Nations Unies pour protéger et assister les Tchétchènes déplacés en attendant le retour volontaire vers la Tchétchénie lorsque ce retour sera faisable. Dans le sud du Caucase, le HCR essaie d'imprimer un élan à la recherche de solutions durables et de contribuer à développer des systèmes d'asile viables. Cette approche rend possible la planification d'une cessation graduelle de l'assistance.

36. Le Directeur décrit également comment le HCR conduit une analyse par sexe et âge, étudie la participation des réfugiés, les caractéristiques des programmes, tant dans les domaines juridiques que sociaux. Dans le cas des femmes en particulier, une attention soutenue est accordée à la promotion des politiques et des pratiques d'asile tenant compte de l'appartenance sexuelle, y compris la persécution fondée sur l'appartenance sexuelle en tant que critère d'éligibilité pour la procédure d'asile. Le Bureau pour l'Europe continue d'être préoccupé par la situation des enfants séparés, particulièrement ceux qui sont détenus dans certains pays et déportés sans les garanties nécessaires. Un nombre croissant de ces enfants ont disparu peu après leur arrivée au cours de la procédure ou après avoir été rejetés et courent le risque de tomber aux mains des trafiquants et d'autres criminels.

37. Dans leurs interventions, plusieurs délégations félicitent le HCR pour ses programmes dans les Balkans et approuvent sa décision de mettre fin à ces activités d'assistance post-Dayton. Elles se déclarent préoccupées toutefois par le fait que des solutions durables restent à trouver pour d'importants groupes de personnes déplacées et encouragent les gouvernements et d'autres acteurs de la région à prendre des mesures plus concrètes, à s'affranchir des obstacles et à améliorer les conditions de sécurité afin d'ouvrir la voie à des solutions durables et, en particulier, les retours des minorités.

38. Deux délégations encouragent le HCR à poursuivre sa participation au processus d'harmonisation et d'élargissement de l'Union européenne. Une délégation souligne que le développement d'un espace commun d'asile au niveau européen ne doit pas conduire à l'établissement d'un rideau de fer sur le continent. Une délégation encourage les gouvernements d'Europe occidentale à augmenter les possibilités de réinstallation. Une autre se félicite de l'initiative du Bureau pour l'Europe de réviser la structure de la présence du HCR en Europe occidentale.

39. Deux délégations appuient les activités courageuses du HCR et la poursuite de solutions dans le Caucase, faisant observer que cette sous-région ne doit pas être oubliée et doit continuer à attirer un appui financier de la part des donateurs. Le HCR est félicité pour ses efforts intenses afin de transférer ses activités à des partenaires en Azerbaïdjan et en Arménie. Une délégation demande une stratégie plus claire et une coopération plus étroite avec le Gouvernement géorgien et d'autres partenaires afin de trouver des solutions pour la population tchétchène dans la vallée de Pankisi. Une délégation se demande quels sont les buts stratégiques du HCR dans le nord du

Caucase et recommande au HCR de déplacer ses priorités vers l'assistance à la réintégration en Tchétchénie. Cette délégation demande également la convocation d'une réunion en 2003 dans le cadre du processus de suivi de la conférence sur la CEI.

40. En réponse à des demandes spécifiques des délégations, le Directeur donne des détails sur les besoins des personnes déplacées dans le sud-est de l'Europe où le rythme des retours est encore lent et exige des mesures tant au niveau national que local. Il se félicite des progrès accomplis en Serbie et Monténégro, en particulier avec sa stratégie nationale et encourage l'appui des donateurs pour couvrir des besoins substantiels en vue d'une intégration durable et des solutions de retour. Le HCR poursuit ses activités de plaidoyer pour l'aide au développement à l'appui de ces solutions. Enfin, il confirme l'intérêt du HCR pour la poursuite du processus de suivi de la Conférence sur la CEI et examine les possibilités d'une réunion en 2003 et 2004 avec les gouvernements intéressés.

vii) Programmes globaux

41. Présentant les stratégies du HCR pour ses Programmes globaux, la Directrice de la Division de l'appui opérationnel fait observer que le succès de ces programmes sera étalonné sur l'intégration des objectifs et buts globaux de l'Agenda pour la protection dans les programmes régionaux. Cela exigera une coopération avec tout un éventail d'acteur afin de créer des synergies et de replacer les activités du HCR dans le contexte plus large des buts du développement du millénium. Elle souligne les domaines clés où des efforts sont déployés, notamment la promotion, le lien entre les secours et le développement, les mesures visant à protéger l'environnement, la protection sociale, les besoins des femmes et des enfants réfugiés, les efforts pour lutter contre la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle, l'éducation, le VIH/SIDA et le développement communautaire. Les efforts pour améliorer les normes, indicateurs et outils de programme comprennent un travail sur l'enregistrement (profil de projet), un examen des normes et indicateurs de planification et d'établissement de rapports ainsi que la révision des manuels et des guides. Bon nombre de ces mesures sont renforcées par le biais d'ateliers de formation et d'initiatives de création de capacités.

42. Sur la question du VIH/SIDA, une délégation demande une évaluation interinstitutions de l'impact de la pandémie afin de tirer les leçons de l'expérience et de planifier et d'organiser les activités futures. Une autre délégation se félicite du projet PROFILE et y voit une réponse efficace pour améliorer l'enregistrement mais demande au HCR d'accélérer sa mise en oeuvre en offrant une aide financière et technique. A la suggestion de la présidence, il est convenu qu'un document sur les programmes globaux serait mis à disposition avant la réunion l'année suivante assorti de récapitulatifs régionaux.

#### IV. POLITIQUE DE PROTECTION/PROGRAMME

##### A. Impact socio-économique d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement ainsi que sur d'autres pays

43. Présentant le document de séance EC/53/SC/CRP.4 sur ce sujet, la Directrice de la Division de l'appui opérationnel attire l'attention sur les conclusions de plusieurs études et missions spécifiques qui montrent clairement l'impact positif et négatif d'importantes populations réfugiées sur les communautés hôtes. Elle réitère également l'engagement du HCR à continuer de plaider pour un appui des donateurs accru aux pays hébergeant d'importantes populations réfugiées tout en encourageant la capacité de production des réfugiés et le développement des zones accueillant des réfugiés.

44. Dans les discussions qui suivent, plusieurs délégations notent l'impact socio-économique substantiel d'importantes populations réfugiées sur les pays hôtes en développement. Certaines délégations affirment que davantage d'études par pays spécifiques sont nécessaires et conviennent que beaucoup reste à faire pour évaluer l'impact des réfugiés au niveau local. A cet égard, plusieurs délégations se félicitent des activités conduites l'année dernière vers une quantification des contributions des pays hôtes et proposent la poursuite et le développement de ces études.

45. Un certain nombre de délégations des pays hôtes en développement soulignent la nécessité d'améliorer le partage international de la charge et se déclarent préoccupées de voir que les efforts de réhabilitation déployés par la communauté internationale sont minimes par rapport aux dommages subis. Une délégation suggère également que la réponse de la communauté internationale au problème des réfugiés soit institutionnalisée et exhorte le HCR à envisager de réserver un pourcentage de son Budget-programme annuel aux activités de réhabilitation.

46. Une autre délégation attire l'attention sur l'immense disparité entre les dépenses des pays développés pour leur système de réfugiés et d'asile et leurs contributions au règlement des problèmes de réfugiés en Afrique. Cette délégation, dont plusieurs se font l'écho, espère que l'initiative « Convention Plus » du Haut Commissaire constituera un cadre où élaborer des solutions acceptables afin de faire face à l'impact négatif d'importantes populations réfugiées sur les pays en développement. Plusieurs délégations soulignent également le rôle catalytique et consultatif important du HCR dans la promotion des partenariats, comme l'a montré l'Initiative en Zambie qui, à leur sens, devrait être imitée dans d'autres pays en développement.

47. Une délégation estime que pour la mise en oeuvre des solutions durables, les causes profondes des situations de réfugiés doivent être étudiées, y compris la pauvreté endémique. Cette délégation suggère également qu'afin d'avoir une meilleure base de partage de la charge, les données sur les contributions des pays hôtes doivent se fonder sur des Etats comparatifs entre les pays développés, en développement et moins développés. Une autre délégation note que les conséquences socio-économiques de l'impact des réfugiés doivent être étudiées de façon holistique en tenant compte des conséquences au niveau régional.

48. Répondant aux nombreuses déclarations émises, la Directrice remercie les donateurs de leur appui constant à l'initiative en Zambie confirmant que l'intention du Haut Commissaire était de répondre à cette initiative dans d'autres pays et de poursuivre ses efforts en vue de partenariats, y compris avec les institutions de Bretton Woods. Prenant note de l'allocation proposée d'un pourcentage du Budget-programme annuel aux fins de réhabilitation, la Directrice attire l'attention sur les difficultés financières auxquelles le HCR est confronté qui ont toutes les chances de rendre cette proposition très difficile à mettre en oeuvre. Elle convient également qu'il faut quantifier davantage les contributions des pays hôtes en utilisant des indicateurs plus précis. La Directrice souligne l'engagement du HCR à conduire davantage d'études sur l'impact socio-économique des réfugiés sur les pays hôtes et demande le développement de partenariats forts pour appuyer ces efforts.

#### B. Questions relatives à la sûreté et à la sécurité

49. Le Directeur du Service d'urgence et de sécurité passe en revue certaines des priorités clés pour relever les nouveaux défis des opérations de l'environnement opérationnel du personnel du HCR telles que le document de séance(EC/SC/CRP.5) les décrit. Elle attire l'attention sur les menaces croissantes contre la sécurité physique du personnel humanitaire, y compris le fait que le personnel est pris directement pour cible. Les efforts déployés ces deux dernières années ont essentiellement porté sur l'accroissement des ressources financières, humaines et matérielles en vue d'améliorer la sécurité du personnel et des mesures spécifiques ont été prises pour l'année en cours afin de préserver les fonds alloués à la sécurité des coupures budgétaires potentielles. Les efforts déployés pour établir un cadre flexible et efficace d'administrateurs chargés de la sécurité se sont accompagnés de mesures visant à mieux faire comprendre les questions de sécurité et à aider les membres du personnel à mieux gérer leur propre sécurité ainsi que celle de leurs collègues. Cela s'est traduit par l'établissement d'une politique de sécurité du HCR complétant le Plan d'obligation redditionnelle de l'UNSECOORD à l'échelle du système. D'autres mesures incluent des stages et des matériaux de formation, notamment le cours d'auto-apprentissage par le biais d'un CD-Rom interactif adopté par d'autres institutions du système des Nations Unies en tant que formation obligatoire de base en matière de sécurité. D'autres initiatives élargiront l'appui à la formation à l'ensemble de l'Organisation et, en temps utile, éventuellement aux ONG et aux partenaires gouvernementaux. Des travaux sont en cours en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et les gouvernements pour trouver le moyen d'améliorer la réponse du HCR en matière de sécurité des réfugiés dans le cadre d'une approche globale en matière de protection. Le déploiement de deux administrateurs de la Police canadienne afin de renforcer la Police guinéenne en matière de gestion de la sécurité dans les camps a servi de précédent utile et a soulevé quelques espoirs de collaboration complémentaire de cette nature.

50. Plusieurs délégations déclarent appuyer ces initiatives et soulignent que les fonds alloués à cette fin doivent être protégés de toute coupure budgétaire. Certaines délégations sont également préoccupées par la nécessité de disposer de conseillers chargés de la sécurité sur le terrain d'une part et la limitation en matière de créations de postes d'autre part. Concernant la collaboration avec le réseau de gestion de la sécurité du CPI et l'UNSECOORD, plusieurs délégations se félicitent des efforts déployés pour une meilleure coordination de la sécurité sur le

terrain mais reconnaissent que si l'UNSECOORD est présent essentiellement dans les capitales, le HCR est une agence opérationnelle qui a besoin d'une marge de manoeuvre plus grande pour gérer la sécurité de son personnel dans des lieux plus reculés. Les délégations se félicitent de l'accent mis sur le développement de la responsabilité personnelle et professionnelle du personnel en matière de sécurité moyennant une formation et une création de capacités de gestion. Plusieurs délégations suggèrent également de mettre à disposition des ONG partenaires l'outil de formation par CD-Rom. Une délégation demande des éclaircissements quant à l'augmentation de 30 % des incidents rapportés en 2002 et se demande où ces incidents ont eu lieu. Sur la question de la sécurité des réfugiés, plusieurs délégations font remarquer que cela recouvre les problèmes que posent la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle, la protection des femmes et des enfants ainsi que la séparation des éléments armés des populations civiles. Une autre délégation estime toutefois que le rôle du HCR doit être catalytique et que les interventions opérationnelles en matière de sécurité des réfugiés doivent rester la responsabilité primordiale d'autres acteurs. Une délégation suggère que le Comité permanent passe en revue l'adéquation des mesures actuelles l'année prochaine.

51. Dans sa réponse, la Directrice du Service d'urgence et de sécurité remercie les délégations de leur intérêt et de leur appui. Elle est d'accord sur la nécessité de poursuivre les efforts afin de participer aux approches interinstitutions conjointes mais fait observer que l'établissement d'une politique commune entre les institutions opérationnelles telles que le HCR, l'UNICEF et le PAM et celles qui sont plus orientées vers le développement reste problématique. Le Service d'urgence et de sécurité continuera à mettre l'accent sur une approche intégrée face à la gestion de la sécurité des réfugiés, y compris la protection, la lutte contre la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle et d'autres priorités politiques afin d'en tenir compte dans les activités de formation et au niveau des opérations. Sur la question de l'augmentation des incidents, bien que cela puisse être en partie dû à l'amélioration au niveau du recueil des données, la Directrice estime que les menaces à l'égard des travailleurs humanitaires sont plus présentes car ces derniers sont fréquemment otages de situations politiques complexes sur le terrain.

## V. COORDINATION

52. Présentant brièvement ce sujet, le Chef du Secrétariat et du Service interorganisations appelle l'attention sur le cadre thématique de l'actualisation présentée au Comité permanent en réponse au souhait exprimé par certains membres en vue d'une approche plus analytique. Les thèmes des solutions durables et des services sociaux constituent le thème essentiel de cette actualisation qui s'efforce d'examiner comment la coordination croît entre le HCR et ses partenaires au sein du système des Nations Unies sur ces problèmes. Ce processus est facilité par l'existence des buts de développement du Millénaire et par l'effort de toutes les institutions pour articuler leur programme autour de ces buts. Un dialogue et une coopération plus étroits avec d'autres institutions améliorent la dimension sociale de la protection des réfugiés grâce au mandat et aux ressources des agences respectives. Il fournit également une information complémentaire sur les activités interinstitutions récentes concernant des programmes spécifiques en Erythrée, à Sri Lanka et au nord-ouest de la Somalie ainsi que les nouveaux développements au niveau de la coopération entre le HCR, le PAM et l'ECHA en vue du segment humanitaire de l'ECOSOC.



53. Le Directeur du secteur de la protection sociale au Bureau international du travail décrit le partenariat entre l'OIT et le HCR en déterminant les domaines où l'expérience de son organisation complète celle du HCR. L'action de l'OIT dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale est tout à fait pertinente dans les situations de déplacement comme l'ont démontré les programmes en Afghanistan, à Sri Lanka, en Somalie, en Colombie. Son expérience dans les programmes de santé communautaire et les projets de micro-financement est particulièrement précieuse pour contribuer à rompre le cycle de la pauvreté. Les deux organisations ont récemment lancé un Fonds d'urgence pour l'emploi afin de financer les projets d'emploi à impact rapide et ont coopéré à l'établissement de principes directeurs conjoints pour la formulation des projets.

54. Les délégations se félicitent en général de la nouvelle présentation de l'actualisation et déclarent soutenir la nouvelle approche du HCR face aux partenaires du développement. Une délégation estime toutefois que la note est trop centrée sur le HCR et une autre souhaite que le sujet de la coordination soit examiné plus tôt dans la réunion. Plusieurs délégations prient instamment le HCR d'établir des priorités en matière de coordination interinstitutions depuis le haut vers le bas et de tirer pleinement profit des mécanismes interinstitutionnels tels que le CPI et le processus d'appels consolidés. Certaines délégations attendent avec intérêt une discussion plus approfondie sur ce thème – particulièrement le rôle de l'OCHA concernant les personnes déplacées dans le cadre du processus HCR 2004. Une délégation se demande si la participation du HCR dans les équipes de pays sur le terrain est adéquate.

55. Une délégation suggère également que l'actualisation en matière de coordination inclue à l'avenir la coopération entre le HCR et les ONG. La délégation observatrice représentant les ONG demande à être informée du suivi des recommandations émises par le Groupe de travail sur le partenariat mis sur pied par le Haut Commissaire en 2002. D'autres propositions spécifiques émises au titre de ce point incluent la recommandation selon laquelle l'approche des « 4R » doit être évaluée d'ici une année.

56. Une délégation appuie l'initiative du HCR visant à intégrer les buts de développement du millénaire dans le cadre d'une plate-forme pour une planification, une programmation intégrée sur le terrain et plusieurs délégations manifestent leur intérêt pour la collaboration récente avec l'OIT, particulièrement dans le domaine du micro-financement, se félicitant des mesures concrètes prises par l'OIT et le HCR afin d'élaborer une approche commune pour les questions de transition et d'autres domaines d'assistance technique aux réfugiés et aux personnes relevant de la compétence du HCR. Une autre délégation déclare soutenir la participation croissante du HCR dans les processus CCA/UNDAF et PRSP sur le terrain, soulignant que ces efforts visent à les promouvoir comme mécanismes visant à inscrire les problèmes de réfugiés/de rapatriés sur les agendas de développement des gouvernements.

57. Répondant aux observations concernant la participation du HCR au processus d'appels consolidés, le Directeur de la Division de la communication et de l'information reconnaît que le HCR arrive quelque peu tardivement dans ce processus mais s'engage à améliorer sa planification et son intervention globale dans ce domaine. Il espère également que l'approche des « 4R » pourra aider le processus d'appels consolidés à être mieux intégré et à ne pas se

contenter d'être un processus de planification coordonné. En réponse à des questions spécifiques, la Directrice de la Division de l'appui opérationnel informe le Comité que la Zambie ou le Kenya seront probablement désignés comme cinquième pays pilote pour la mise en oeuvre du mémorandum d'accord avec le PAM mais que le début de ce projet pilote sera probablement différé en janvier 2004 en raison des contraintes financières du PAM dans ces pays. Elle indique également que des discussions plus approfondies sont nécessaires concernant la révision du mémorandum avec l'UNICEF, un financement conjoint et la question globale des ressources qui pourrait poser problème dans la spécification des termes et des secteurs de collaboration.

58. En réponse à d'autres commentaires, le Chef du Service du Secrétariat et du Service interorganisations rappelle que le programme de travail adopté par le Comité permanent demande que les relations avec l'OCHA et les autres organes de coordination soient couvertes dans les discussions du Comité sur la coordination en septembre 2003. Il mentionne également la participation croissante du HCR au sein du système de Coordonnateur résident. La participation du HCR aux travaux des équipes des Nations Unies dans les pays prend de plus en plus d'importance en tant qu'élément de l'engagement global du HCR et des agences soeurs pour une approche mieux intégrée en matière de recherche de solutions durables.

## VI. GOUVERNANCE

59. A la suggestion du Président, le Comité décide que le débat général lors de la cinquante-quatrième session du Comité exécutif se fondera sur la déclaration liminaire du Haut Commissaire, comme cela fut le cas pour les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions du Comité.

60. Au titre de ce point, le Président porte à l'attention du Comité différentes résolutions intéressant le HCR adoptées lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Elles incluent la résolution A/RES/57/187 sur l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (la résolution appelée « omnibus » qui décrit les nouvelles réalisations et l'orientation des activités du HCR et du Comité exécutif au cours de l'année) ; ainsi que la résolution A/RES/57/183 sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique.

61. Il appelle également l'attention sur la résolution prolongeant le mandat de l'Office pour 5 ans supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 (A/RES/186) et qui annonce les propositions du Haut Commissaire sur le renforcement de la fonction de son Office impliquant des Consultations avec le Comité exécutif ainsi que sur une autre résolution intéressant directement le Comité, la résolution A/RES/57/185 qui accroît le nombre de membres du Comité exécutif et permet l'élection de trois nouveaux membres : Chypre, Kenya et Yémen, élection qui devrait intervenir lors de la prochaine session du Conseil économique et social en avril 2003.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

62. Le Président rappelle au Comité les prochaines consultations sur le processus HCR 2004 concernant la mise en oeuvre du Plan d'action sur la prévention de l'exploitation sexuelle ainsi que le code de conduite et sur les contributions des pays hôtes en développement. Il espère également que les ONG seront en mesure de participer pleinement à ces consultations compte tenu de la contribution importante qu'elles peuvent y faire.
63. Le Président déclare ensuite la clôture de la vingt-sixième réunion du Comité permanent.

DECISION SUR  
LES DONNEES DE PROGRAMME ET DE FINANCEMENT EN 2002  
ET LES PROJECTIONS POUR 2003

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* la décision du Comité exécutif à sa cinquante-troisième session sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes (A/AC.96/973, par. 26) aux termes de laquelle il a approuvé des besoins révisés au titre du Budget-programme annuel pour 2002 ainsi que les besoins au titre des programmes supplémentaires en 2002 d'un montant total de 1 030 343 900 dollars E.-U.,

*Rappelant* en outre que cette décision a déjà approuvé des besoins de 836 299 600 dollars E.-U. au titre du Budget-programme annuel de 2003, y compris un montant de 20 218 000 du Budget ordinaire des Nations Unies et 7 millions pour les administrateurs auxiliaires,

*Rappelant* également les décisions sur les contributions des pays hôtes ainsi que sur les mécanismes de financement adoptés par la cinquante-troisième session du Comité exécutif (A/AC.96/973, par. 24 et 25),

1. *Note* que sur la base des besoins actuellement connus, un montant supplémentaire de 264,7 millions est nécessaire pour sept programmes supplémentaires en 2003 ;
2. *Réaffirme* son appui constant aux efforts déployés par le Haut Commissaire pour trouver des moyens novateurs de financer le budget du HCR et *se déclare* reconnaissant d'être tenu régulièrement informé des progrès accomplis en vue d'une discussion approfondie et transparente du Budget avant son adoption par le Comité exécutif ;
3. *Reconnaît* avec reconnaissance le fardeau assumé par les pays hôtes en développement et les moins avancés et *note* avec satisfaction l'importance accrue accordée à ces contributions au sein des documents du Comité permanent, dans l'Appel global et les autres documents pertinents ;
4. *Rappelle* que la Conférence d'annonces de contributions du 3 décembre 2002 a permis de dégager un montant total de 317 millions de dollars E.-U. sous forme d'annonces de contributions visant à couvrir les besoins au titre du Budget programme annuel et des programmes supplémentaires en 2003 et *note* qu'il s'agit d'un résultat encourageant par rapport aux années précédentes ;

5. *Se déclare* préoccupé de voir que le Haut Commissaire a déjà été contraint de réduire les activités du HCR en 2003 du fait du déficit financier prévu et *reconnait* qu'il est crucial que des ressources soient mises à disposition de façon prévisible, opportune et flexible afin d'éviter toute réduction ultérieure ;

6. *Reconnait* que les crises qui pourraient survenir en 2003 risquent de nécessiter des programmes supplémentaires additionnels ou plus importants et que des ressources additionnelles hors budget pourraient être requises afin de couvrir ces besoins.